

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 181 Rect.

présenté par
M. Lenoir

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« capacités »,

insérer les mots :

« , d'effacement de consommation et de production d'électricité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.